

N° 2017/76581.1

Page 1 / 2

AFNOR Certification certifie que les engagements de service adoptés par :
AFNOR Certification certifies that the service commitments undertaken by:

FONGECIF PACA

pour l/les activité/s suivante/s :
for the following activity/activities:

**ACTIVITÉS DE SERVICE D'INFORMATION, DE CONSEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT
DONT LE CONSEIL EN EVOLUTION PROFESSIONNELLE (CEP).**

mise/s en oeuvre par le/s site/s suivant/s :
carried out in the following location/s :

10 PLACE DE LA JOLIETTE LES DOCKS - ATRIUM 10.8 BP 97212 FR - 13567 MARSEILLE CEDEX 02

ont été évalués et jugés conformes aux exigences du référentiel :
have been assessed and found to conform to the requirements of the reference document:

REF 263 - Conseil en évolution professionnelle Version du 08/04/2015

(Synthèse des engagements de services en annexe)
(Synthesis of service commitments on appendix)

Le présent certificat, délivré dans les conditions fixées par AFNOR Certification, est valable à dater du :
This certificate, issued under AFNOR certification rules, is valid as from:

(année-mois-jour)

Jusqu'au / Until

2017-08-25
2020-08-24

(year-month-day)



SignatureFournisseur



Franck LEBEUGLE
Directeur Général d'AFNOR Certification
Managing Director of AFNOR Certification

Seul le certificat électronique, consultable sur www.afnor.org, fait foi en temps réel de la certification de l'organisme. The electronic certificate only, available at www.afnor.org, attests in real time that the company is certified. Engagement de Service est une marque déposée. Engagement de service is a registered trademark. CERT11 F 0265.7 01/2016

*Flashez ce QR Code
pour vérifier la validité
du certificat*

Annexe

Délivré le / *Issued on*
(année-mois-jour) (*year-month-day*)

2017-08-25

Date de fin de validité / *Expiry date*
(année-mois-jour) (*year-month-day*)

2020-08-24

FONGECIF PACA

Synthèse des engagements de service : *Synthesis of service commitments:*

- 1 - Nos salariés respectent une charte de déontologie afin de gagner votre confiance et favoriser nos échanges.
- 2 - Dès le premier contact, votre situation est prise en compte et nous vous aiguillons vers l'opérateur ou le service pertinent.
- 3 - Vous bénéficiez d'une offre de service accessible et améliorée en permanence afin de conduire la réflexion sur votre évolution professionnelle.
- 4 - A l'issue du premier contact, nous vous proposons un premier service de conseil au plus tard 20 jours ouvrés après ce premier contact.
- 5 - Lorsque vous nous téléphonez, nous prenons en compte votre appel sous 30 secondes.
- 6 - La proximité est importante pour vous, nous sommes présents dans votre département.
- 7 - Sur les lieux d'accueil permanents vous disposez d'un espace information qui vous permet de trouver des informations concernant l'élaboration de votre projet.
- 8 - Vous disposez d'un poste informatique avec accès gratuit à internet dans chaque site d'accueil permanent avec si nécessaire l'appui d'un professionnel.
- 9 - Pour faciliter votre parcours professionnel, votre conseiller référent est disponible tout au long du processus de conseil et d'accompagnement.
- 10 - Vous bénéficiez de prestations en accord avec vos besoins et un suivi régulier de l'élaboration de votre projet d'évolution professionnelle puis de sa mise en oeuvre selon un calendrier défini en commun.
- 11 - Vous bénéficiez, si vous le souhaitez, de services à distance.